

SPECIALE MOTO-CROSS SUR PRAIRIE DE POURU AUX BOIS

Partager un max!!! Merci amis pilotes on vous attends



En tant que Président de la Ligue Motocycliste de Champagne Ardenne, la FFM m'a demandé mon avis sur cette épreuve organisée en France par l'une des Fédérations Belges, avec le soutien d'un particulier.

Voici ma réponse :

Monsieur le Président, Lors de la réunion de calendrier de la Ligue Motocycliste de Champagne Ardenne le 19 novembre 2016, le MC du Plateau de ROCROI a inscrit sa traditionnelle Endurance TOUT TERRAIN des RIEZES à la date du 17 septembre 2017, après avoir vérifié qu'aucune autre épreuve n'entraîne en concurrence. Courant juin 2017, soit 3 mois avant son épreuve, il a appris qu'une course sur prairie venait se greffer au calendrier, dans le même département et à la même date que lui. Cette situation aurait déjà été choquante s'il s'était agi d'un club FFM, mais il a rapidement découvert que cette épreuve, organisée par le MX Race indoor, concernait une fédération étrangère, l'AMPL Belge. Il semble invraisemblable, que sur le sol français, cette date ait été choisie, afin de ne pas désorganiser le calendrier belge, sans se soucier du calendrier des dirigeants locaux. Depuis, le particulier, organisateur de la course, s'agite beaucoup sur les réseaux sociaux et tente d'attirer à lui un maximum de pilotes, comme en témoignent les 3 pièces jointes transmises avec ce texte. En conséquence, nos épreuves étant de plus en plus difficiles à rentabiliser, il est certain qu'en l'état actuel des choses, l'endurance TT des RIEZES 2017 file vers un résultat

financier catastrophique. Il semble inutile que la ligue cherche à établir un calendrier cohérent si par la suite, n'importe qui, à n'importe quel moment, peut venir briser le travail de plus d'une centaine de bénévoles. C'est pourquoi, le MCP ROCROI m'a demandé de vous transmettre un AVIS DEFAVORABLE
J'émet donc un AVIS DEFAVORABLE

Jean-Pol TOURTE
Président de la Ligue Motocycliste de CHAMPAGNE ARDENNE
Vice-Président de la Région Grand Est

Course sur Prairie - AMPL le 17/9/17

Monsieur le Président,

Dans le prolongement de vos échanges avec la Fédération Française de Motocyclisme relatifs à l'organisation d'une course sur prairie sous l'égide de l'AMPL (Fédération Belge) le 17 septembre prochain à Pouru St Rémy, nous vous rappelons que **cette épreuve n'est aucunement inscrite au calendrier de la FFM.**

Par conséquent, il convient de rappeler que les licenciés de la FFM qui participeraient à cet évènement (officiels ou pilotes), ne pourront en aucun cas bénéficier en cas de survenance d'un sinistre des garanties d'assurance se rattachant à leur licence, s'agissant notamment des garanties accidents corporels (individuelle accident/assistance-rapatriement...).

Vous souhaitant bonne réception du présent courriel,

Cordiales salutations,

Christophe AMIEL

Juriste

Fédération Française de Motocyclisme
74 avenue Parmentier – 75011 Paris

CONCLUSION :

En ce qui concerne les commissaires qui participeront à cette épreuve, s'agissant de bénévoles, il n'est pas envisageable de les sanctionner au niveau sportif (suspension). Par contre, s'agissant du trophée commissaires, cette « compétition » étant interne à la Ligue, je compte proposer au prochain Comité Directeur, la suppression des 3 derniers résultats de chaque commissaire ayant participé à cette manifestation.